



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2025

| | |
|---|--|
| <u>Date de la convocation :</u> 4 juillet 2025 | L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-neuf heures, |
| <u>Date d'affichage :</u> 4 juillet 2025 | les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. |
| <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 8 <u>Votants :</u> 13 | <u>Etaient présents :</u> <i>Karine KAUFFMANN, Bernard JUERY, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Angéline MOYET, Geneviève PINÇON, Cécile BITOUN, Laurence LELARGE, conseillers municipaux</i> |
| | <u>Etaient absents :</u> <i>Eric LAURENT (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN) Apolline SCHRECK (pouvoir donné à Angéline MOYET) Philippe MARTINET (pouvoir donné à Bernard JUERY) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Cécile CURIEL) Patrick FOURNIER (pouvoir donné à Cécile BITOUN) Carla FICUCIELLO, Eric CHANTOT</i> |
| | <u>Secrétaire de Séance :</u> Angéline MOYET |

Délibération N° 2025-21

I - RECONDUCTION DE HUIT POSTES DE VACATAIRES

Exposé de Mme KAUFFMANN :

L'année 2024-2025 a été une année test concernant le recours aux emplois de vacataires pour assurer l'encadrement des enfants durant la pause méridienne.

Compte tenu du résultat obtenu, des mouvements de personnel ayant eu lieu tout au long de l'année, il semble opportun de reconduire ce fonctionnement pour la prochaine rentrée. Néanmoins, en raison de la baisse des effectifs des enfants, il est proposé de ne mettre en place que huit postes de vacataires pour assurer ce service, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 et de conserver un taux horaire brut de 15 €.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L313-1 et L332-8

Considérant la nécessité de créer huit postes de contractuels-vacataires :

Entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E-legalite.com
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

99_DE-078-217803840-20250709-2025_21-DE



- CREE huit postes de contractuels vacataires pour la période du 1 septembre 2025 au 31 aout 2026 au taux horaire de 15 euros brut.

- DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 9/07/2025

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 10/07/2025
Et par publication le 10/07/2025



Le Maire
Karine KAUFFMANN

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 40 00 - Application agréée E-legalite.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

99_DE-078-217803840-20250709-2025_21-DE